



Procès-verbal de la commission technique relatif au nouveau 6.5m S.I. de M. Rousselle

1 Constitution de la commission technique

Suite à la demande de M. Rousselle de présenter les plans d'un nouveau 6.5m S.I., et conformément au point 6 de notre règlement de jauge, une commission technique ad hoc a été mise sur pied par Julien Brunet, président du comité de l'association. La commission se compose de MM. :

- Daniel Voruz, Patrick Mégroz et Julien Brunet

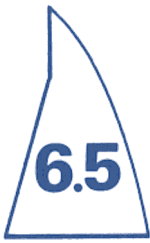
2 Réunion de la commission technique

La commission s'est réunie le 14 novembre 2006 à 20:00h au club house du CVMC. Coriolan Rousselle (architecte) et Yvan Berger (constructeur) ont présenté à la commission les caractéristiques du 6m50 en projet.

3 Caractéristiques du nouveau 6.5m

Il s'agit d'un déplacement léger, construit en sandwich mousse verre epoxy. Essentiellement ce projet consiste en une évolution du Coriace (SUI-131) sans roof. Le bateau répondra aux critères d'insubmersibilité (§ 2.4 de la jauge). Principales données :

- Poids : 600 kg
- Largeur maximale : 2.50 m
- La quille est fixe en navigation mais pourra être relevée pour le transport.



Association Internationale des 6.5 m S.I.

•

4 Questions et remarques

- Coriolan Rousselle signale son intention de munir le bateau d'un système d'aveleur de spi sous le pont (ouverture devant l'étai), étanche par rapport à l'intérieur du bateau
- Coriolan Rousselle note qu'en application de la règle 3.2, la hauteur I devra probablement être majorée car l'écart entre la hauteur de la drisse de spi et l'extrémité supérieure de I sera de plus de 10cm.

5 Verdict de la commission

A la vue des plans présentés et aux caractéristiques énumérées ci-dessus, les membres de la commission approuvent à l'unanimité ce projet et donnent le feu vert pour entamer la construction de cette nouvelle unité.

Cette approbation est indépendante du processus d'établissement du certificat de jauge, travail qui incombe au jaugeur.

La commission rappelle que M. Rousselle doit maintenant prendre contact avec un jaugeur, afin que celui-ci puisse suivre la construction du bateau et effectuer les mesures et contrôles nécessaires à l'élaboration du certificat de jauge.

Cully, le 14 novembre 2006, pour la commission technique

Julien Brunet

Annexes :

1. Document de présentation fourni par Coriolan Rousselle